



Gouvernance et vie associative
Saison AG 2024 – 1er et 2 juin 2024
Procès-verbal de l'AG
Dossier suivi par la CGVA



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1er et 2 juin 2024

Domaine de la Planche – 63250 Viscomtat





Gouvernance et vie associative
Saison AG 2024 – 1er et 2 juin 2024
Procès-verbal de l'AG
Dossier suivi par la CGVA



TABLE DES MATIÈRES

Fonctionnement de l'Assemblée Générale	3
Rapports moral et financier, report à nouveau, quitus, budget prévisionnel	4
Orientation de l'association : motions, résolutions, vœux	5
Élections : membres du Comité Directeur et de la Commission de Contrôle	16
Fonctionnement de l'association : évolutions des statuts et du règlement général	17
Fonctionnement de l'association : politique tarifaire, simplification des flux, cotisations	18





Gouvernance et vie associative
Saison AG 2024 – 1er et 2 juin 2024
Procès-verbal de l'AG
Dossier suivi par la CGVA



[RETOUR VERS
SOMMAIRE](#)

Fonctionnement de l'Assemblée Générale

Ces votes se sont déroulés le 1er juin 2024 via Balotilo

| Ouverture 10h39 | Clôture 10h51 |

FORCE DE VOTE (ÉMARGEANT-ES) : 182 — **MAJORITÉ ABSOLUE : 92** — **VOTES EXPRIMÉS : 174**

Approbation des règles de procédures (V1)

Vote simple

Pour : 169

Contre : 1

Ne se prononce pas : 4

APPROUVÉ

Approbation de l'ordre du jour

Vote simple

Pour : 165

Contre : 3

Ne se prononce pas : 6

APPROUVÉ

Élection du bureau de l'AG

Vote par approbation : 4 postes à pourvoir

Prénom Nom	Nombre de voix obtenues	Résultat
Mina DUBOIS	145	ÉLUE
Lio VIALA	144	ÉLUE
Maxime GARCIA	130	ÉLU
Sylvain JACQUOT	129	ÉLU
Laurent DOLIAS	100	NON ÉLU

Conformément aux règles de procédures de l'Assemblée Générale, le bureau est composé de : Claire GERAUD (nommée au sein du groupe pilote AG), Rémy SALVADOR (nommé au sein du Comité Directeur), Mina DUBOIS, Lio VIALA, Maxime GARCIA, Sylvain JACQUOT (élu-es au sein de l'Assemblée Générale).

Élection des scrutateurs

Vote par approbation : 4 postes à pourvoir

Prénom Nom	Nombre de voix obtenues	Résultat
Ana WARETTE	167	ÉLUE
Malika COLIN	166	ÉLUE
Lucas GATIMEL	163	ÉLU
Sylvain BOUTHORS	162	ÉLU





[RETOUR VERS
SOMMAIRE](#)

Rapport moral

Ce vote s'est déroulé le 1er juin 2024 via Balotilo

| Ouverture 16h31 | Clôture 20h53 |

FORCE DE VOTE (ÉMARGEANT·ES) : 187 — **MAJORITÉ ABSOLUE : 94** — **VOTES EXPRIMÉS : 184**

Approbation du rapport moral

Vote simple

Pour : 169

Contre : 8

Ne se prononce pas : 7

APPROUVÉ

Rapport financier, report à nouveau, quitus, budget prévisionnel

Ces votes se sont déroulés le 1er juin 2024 via Balotilo

| Ouverture 17h48 | Clôture 20h59 |

FORCE DE VOTE (ÉMARGEANT·ES) : 188 — **MAJORITÉ ABSOLUE : 95** — **VOTES EXPRIMÉS : 181**

Approbation du rapport financier

Vote simple

Pour : 155

Contre : 10

Ne se prononce pas : 16

APPROUVÉ

Approbation de l'affectation du résultat comptable

Vote simple

Pour : 148

Contre : 10

Ne se prononce pas : 23

APPROUVÉ

Quitus de gestion

Vote simple

Pour : 170

Contre : 0

Ne se prononce pas : 11

APPROUVÉ

Ratification du budget prévisionnel 2024

Vote simple

Pour : 105

Contre : 30

Ne se prononce pas : 46

APPROUVÉ





Orientations de l'association : motions, résolutions, vœux

Ces votes se sont déroulés le 1er juin 2024 via Balotilo

| Ouverture 19h07 | Clôture 21h01 |

FORCE DE VOTE (ÉMARGEANT-ES) : 188 — MAJORITÉ ABSOLUE : 95 — VOTES EXPRIMÉS : 170

" Mise en œuvre du projet éducatif des EEDF " (motion)

Vote simple

Le texte des statuts, par son écriture, via l'article 1.2 laisser planer un doute quant à la nature des prises de position politiques possibles au sein de l'association. Si le fait de pouvoir être indépendant des structures politiques est souhaitable, le fait de revendiquer ne pas faire de politique semble un non-sens par rapport au projet-même de l'association. En effet, dans l'objectif de pouvoir assurer ses objectifs d'éducation permanente, d'ouverture à toutes, de co-éducation, de fraternité et d'antiracisme, de conscientisation « des problèmes liés aux enjeux sociaux, culturels, environnementaux, économiques », l'association se doit de pouvoir tenir des propos politiques, au sens d'avoir des réflexions, points de vue et plaider, faisant que la société permette à notre association d'exister et d'exercer ces objets. Un certain nombre de mesures politiques peuvent être incompatibles avec notre objet associatif, et c'est de notre devoir de pouvoir le formuler, et de soutenir d'autres associations et mouvements qui oeuvrent dans les mêmes objectifs que les nôtres.

L'AG demande que l'article 1.2 des statuts de l'association soit modifié comme suit :

"L'association, laïque comme l'École publique, est ouverte à toutes et à tous, sans distinction d'origines ou de croyances. Elle ne relève d'aucun parti ni d'aucune église et s'interdit toute propagande religieuse, philosophique ou partisane. Chacun de ses membres est assuré de trouver, au sein de l'association, respect et compréhension."

Pour : 144

Contre : 14

Ne se prononce pas : 12

APPROUVÉE

" Citoyenneté et Situation " (motion)

Vote simple

Nous souhaitons pouvoir aujourd'hui engager le travail d'un texte de référence qui puisse être à terme inclus dans nos textes statutaires et réglementaire consacrant la possibilité d'un dialogue constant avec les autorités gouvernementales et administratives de manière à être reconnus dans le parcours citoyens des personnes concernées en vu de leur acceptation au sein de la communauté soit par l'octroi d'un titre de séjour soit par l'accompagnement dans le parcours de naturalisation.

Pour : 136

Contre : 13

Ne se prononce pas : 21

APPROUVÉE



" Modification du nom des commissions nationales 1 " (motion)

Vote simple

Actuellement les noms des commissions nationales d'appui au développement sont difficilement compréhensibles et portent à confusion. Par exemple, la CAF qui se confond avec la Caisse d'Allocations Familiales. L'AG demande que les commissions d'appui au développement changent de nom pour donner des acronymes ne prêtant pas à confusion et tendant une harmonie sonore.

Pour : 156

Contre : 5

Ne se prononce pas : 9

APPROUVÉE

" Modification du nom des commissions nationales 2 " (motion)

Vote simple

Actuellement les noms des commissions nationales d'appui au développement sont difficilement compréhensibles et portent à confusion. Par exemple, la CAF qui se confond avec la Caisse d'allocation familiale. L'AG demande que les 3 commissions d'appui au développement soient renommées :

- Commission Pilotage Administratif et Financiers > COPAF
- Commission METHode Educative > COMETE
- Commission Vie Associative et Gouvernance > COVAG

Pour : 35

Contre : 94

Ne se prononce pas : 41

REJETÉE

" Mise en place d'outils techniques d'aide à la demande de subventions " (motion)

Vote simple

Le fonctionnement de notre association dont les seul-es représentant-es associatifs-ves disposant d'une reconnaissance légale (loi de 1901) sont les représentant-es statutaires nationaux, crée des difficultés lors des demandes de subvention, demandant de jongler entre documents locaux (d'intérêt direct pour la demande, et des documents statutaires demandés pour les administrations sollicitées.

L'AG propose, en plus de la banque documentaire déjà en place, et pour limiter la charge de travail des salarié-es pour régler des problèmes administratifs répétitifs, de mettre en place des outils supplémentaires d'aide à la demande de subventions, incluant des packs de documents potentiellement utiles, facilement accessibles et des formulaires de demande de documents associatifs (délégation de pouvoir, etc.) usuellement requis.

Pour : 152

Contre : 9

Ne se prononce pas : 9

APPROUVÉE

" Les contrats rémunérés dans les SLA " (motion)

Vote simple

Certaines SLA se questionnent sur l'utilisation de contrats rémunérés dans le cadre de leurs activités. L'existence de ces contrats induit un lien de subordination employeur-salarié au sein des SLA. Cela représente un frein à l'exercice de la démocratie et nuit à notre dynamique d'engagement bénévole. En cas de difficulté de fonctionnement et d'encadrement, le recours au salariat ne peut constituer une solution pérenne. La demande de l'AG est que soit ajouté à l'article 4.3 de notre règlement la phrase suivante :

« Aucun membre de l'équipe de gestion et d'animation d'une SLA ne peut bénéficier d'un contrat rémunéré par les EEDF pour son implication et ses missions dans les activités de groupe au niveau local tels que le contrat aidé par l'état ou le contrat d'engagement éducatif. » Les solutions doivent s'inscrire dans un principe de solidarité.

Pour : 52

Contre : 93

Ne se prononce pas : 25

REJETÉE

" Politique salariale des EEDF " (motion)

Vote simple

Notre association a traversé depuis plus de 10 ans de nombreuses difficultés et crises au sein de son appareil salarial ; année après année de nombreuses alertes sont remontées sur la souffrance au travail au sein des éclés. Outre les entorses en tant que tel au code du travail ou à notre convention collective, notre association a une culture de l'emploi en désaccord avec nos valeurs d'association de scoutisme et d'éducation populaire. La fonction employeuse de l'association est un non-dit démocratique : dans les dix dernières années, aucune grande réforme de l'appareil salarié n'a été votée en AG, aucune grande orientation, aucun texte cadre sur ce sujet n'a été discuté largement dans l'association.

Ces problématiques durent, même quand les personnes changent (notamment celles ayant le rôle d'employeur : Délégué-e Général-e [DG] et Comité Directeur [CD]), c'est bien le signe qu'il ne s'agit pas d'une problématique d'individus, mais d'un système dysfonctionnel. Au vu de ce contexte, l'AG propose la création d'un groupe de travail national « politique salariale des EEDF », rattaché organisationnellement à la commission gouvernance et vie associative.

Missions du groupe : la première étape de ce groupe est d'élaborer une proposition de texte cadre pour la politique salariale des EEDF, en repartant de notre projet éducatif et donc nos valeurs, des textes cadres de l'association, des méthodes scouts et de nos pratiques pédagogiques, en les déclinant pour les appliquer à la politique salariale voulue pour l'association.

Cette proposition de texte cadre devra notamment proposer une vision de politique salariale des EEDF sur les questions :

- de conditions de travail, de droit du travail
- de sens dans le travail
- de hiérarchie, d'autonomie au travail
- de coopération salarié-es et bénévole
- de l'organigramme au sein de l'association et de ses structures
- de recrutement et de fin de contrat



Gouvernance et vie associative
Saison AG 2024 – 1er et 2 juin 2024
Procès-verbal de l'AG
Dossier suivi par la CGVA



Il s'agit bien pour ce groupe de proposer un texte sur l'organisation générale de l'association. En aucun cas ce groupe n'est légitime pour discuter de cas individuel, ce qui relève strictement des instances de l'employeur et de représentation des salarié-es.

Cette démarche doit également se nourrir du travail et des avis du Comité Social et Economique (CSE) tout au long de sa démarche.

La proposition de texte cadre issue de ce groupe de travail devra être soumise pour validation au CSE et à l'assemblée générale (AG).

La deuxième étape de ce groupe, après validation du texte cadre, sera d'élaborer un plan de mise en œuvre progressive de ce texte cadre, en concertation avec les différent-es acteurices et instances de l'association. En ce sens, ce groupe peut proposer des modifications tant des statuts et du règlement général que de l'accord d'entreprise, les modifications devant être étudiées et validées ensuite par les instances habituelles. Cette motion tient à réaffirmer cependant le rôle central du CSE sur ses missions.

La proposition de plan de mise en œuvre devra également être soumise pour validation au CSE et à l'AG. La troisième étape de ce groupe sera de faire le suivi de la mise en œuvre du plan de mise en œuvre progressive, et de faire des rapports au CSE et à l'AG de ce suivi.

Composition du groupe et pilotage : indépendant hiérarchiquement de l'employeur (donc du DG et du CD), ce groupe de travail devra avoir la composition suivante, répartie en quatre collèges devant avoir approximativement les mêmes effectifs :

- des bénévoles ayant une expérience des échelons régionaux, nationaux, de services vacances ou de centre ayant des fonctions d'employeur (CD ou Représentant.e Local.e de l'Employeur.se)
- des bénévoles ayant une expérience des échelons régionaux, nationaux, de services vacances ou de centre n'ayant PAS de fonction d'employeur
- des salarié-es ayant une fonction d'encadrement d'autres salarié-es permanent-es (ex : DG, équipe nationale)
- des salarié-es n'ayant PAS de fonction d'encadrement d'autres salarié-es permanent-es.

Les salarié-es membre de ce groupe de travail doivent être volontaires, et leur travail au sein de ce groupe devra être inclus dans leur temps de travail contractuel (ce qui implique donc une décharge de travail sur une autre de leurs missions).

Si ce groupe de travail estime nécessaire de mettre en œuvre une fonction de pilotage, seules des personnes qui n'ont aucun lien hiérarchique ascendant avec les autres membres de ce groupe pourront prendre cette fonction de pilotage.

Pour : 61

Contre : 71

Ne se prononce pas : 38

REJETÉE





Gouvernance et vie associative
Saison AG 2024 – 1er et 2 juin 2024
Procès-verbal de l'AG
Dossier suivi par la CGVA



" Communiqués " (motion)

Vote simple

L'AG, suite aux différents communiqués de positionnement sur certains sujets de société proposés par certains groupes de travail ou le comité directeur et validés par le comité directeur, demande au comité directeur d'apporter une vigilance accrue sur la portée politique de ces communiqués et l'image renvoyée par ces prises de position par leur diffusion, et ce pour respecter le but fixé par l'article 1.1 des statuts et, à ce titre, de mettre en place un système de validation plus large de ces communiqués impliquant les différents échelons de l'association.

Pour : 23

Contre : 124

Ne se prononce pas : 24

REJETÉE

" Gouvernance / collégialité " (motion)

Vote simple

L'AG demande que :

- La commission gouvernance réfléchisse à la gouvernance collégiale dans le partage des responsabilités/fonctions à tous les échelons : national, régional et SLA (pour les fonctions de président-e, responsable régional-e, trésoriè-res et responsable de SLA).
- La gouvernance collégiale offre la possibilité de piloter l'association de manière plus partagée, en bénéficiant de l'apport de compétences de chaque membre de l'équipe et d'équilibrer la charge de travail (mentale et juridique) et permet aussi de partager une part de la responsabilité de direction à des personnes qui n'ont pas le temps disponible ou pas toutes les compétences nécessaires pour assumer une présidence.

Dans la gouvernance collégiale, les responsabilités sont partagées et l'autorité est distribuée entre plusieurs personnes. Chacun-e est responsable d'une partie de l'activité de l'association et elles prennent ensemble les décisions importantes.

Cela ne peut qu'apporter de la sérénité, de la maîtrise du temps investi et de la convivialité !

Pour : 98

Contre : 38

Ne se prononce pas : 34

APPROUVÉE





" Citoyenneté et Situation " (voeu)

Vote simple

Nous Éclaireuses et Éclaireurs de France, souhaitons aujourd'hui affirmer que malgré les restrictions qui sont apportées aux droits d'entrée et de séjour des personnes étrangères et des demandeurs et demanduses d'asile, au travers de cette 118ème réforme des textes depuis 1945, 19ème depuis 1996, nous sommes et resterons porteurs d'un projet associatif et éducatif ouvert à toutes et tous sans distinction de condition de situation, qui permette aux personnes concernées d'entrer dans un parcours citoyen qui concoure à leur participation au sein de la communauté nationale en devoir comme en droits et par la même de les conduire sur le chemin de leur acceptation voire naturalisation au sein de la communauté de France

Pour : 172

Contre : 7

Ne se prononce pas : 11

APPROUVÉ

" Les EEDF sont attaché·es à l'école publique " (voeu)

Vote simple

Les EEDF affirment leur soutien à l'école publique qui subit des attaques réactionnaires. D'après l'article 1 des statuts des EEDF, "l'association vise à former des citoyens engagés qui connaissent leur pays, ouverts sur le monde, conscients des problèmes liés aux enjeux sociaux, culturels, environnementaux, économiques et attachés à les résoudre".

Nous agissons au quotidien en complémentarité de l'école publique, gratuite, laïque et obligatoire qui doit être la priorité du pays.

Le modèle d'une école juste, mixte et émancipatrice est attaqué. Alors que l'école doit être le lieu de la construction de l'esprit critique, elle est aujourd'hui abimée par des politiques publiques rétrogrades et un manque de moyens de plus en plus évident.

Militant·es de la coéducation, nous sommes convaincu·es que tous les enfants sont capables d'apprendre, de progresser et de vivre ensemble. Par exemple, les groupes de niveaux, proposés en Français et en Mathématiques, signent la fin du collège unique tout en stigmatisant les élèves en difficulté pour finalement creuser les écarts. L'école publique doit permettre un égal accès aux enseignements, à la culture... et ne pas "organiser" une forme de séparatisme social. Nous demandons que les attaques réactionnaires contre l'école et son personnel cessent.

Il est urgent que nos gouvernants soutiennent notre école publique avec des politiques ambitieuses au service de la mixité sociale et de la réussite de toutes et tous.

L'association réaffirme son soutien à l'école publique et ses personnels.

Pour : 155

Contre : 4

Ne se prononce pas : 11

APPROUVÉ





" Loi Asile et Immigration " (voeu)

Vote simple

Les EEDF affirment leur soutien aux demandeurs demanderesse-s d'asile, réfugiée-s, mineure-s isolée-s, personnes "sans papiers" stigmatisé-es et précarisé-es par la loi Asile et Immigration.

Depuis de nombreuses années, notre association s'est positionnée par des votes en assemblée générale ou des décisions du comité directeur pour une politique d'accueil humaine des personnes exilées, respectant leurs droits fondamentaux, et contre les mesures françaises de plus en plus discriminatoires et violentes à l'encontre des demandeurs demanderesse-s d'asile, réfugiée-s, mineure-s isolée-s, personnes "sans papiers".

Le 20 décembre dernier, le Parlement a adopté une nouvelle loi asile et immigration, le conseil constitutionnel en a d'ailleurs censuré 32 articles. Cette loi marque une rupture grave avec des principes fondamentaux de la République, a tenté d'introduire des mesures basées sur la "préférence nationale", et aura des conséquences terribles sur la vie de millions de personnes autant que sur l'esprit général de notre société, en renforçant la banalisation du rejet et de la peur de l'autre.

Dans notre association, des équipes, des groupes, des responsables mêlent déjà leur engagement éclé et un engagement solidaire avec des personnes exilées. Ouverture de nos équipes de responsables ou de nos unités pour les camps et à l'année, de nos centres, formations, outils pédagogiques, prêts de matériel solidaire ou lors de mobilisations, ... les modalités en sont multiples. Nous invitons toutes les associations d'éducation populaire, localement et en région, à établir ou approfondir des liens concrets avec des collectifs, notamment ceux de la campagne anti-racisme et solidarité (<https://antiracismesolidarite.org/signataires/>). Ce sont ces liens qui permettent aujourd'hui comme demain d'ouvrir des possibilités de faire face ensemble et concrètement.

Nous souhaitons également rappeler à nos adhérent-es que les positions associatives actuelles, notamment ce vœu, permettent de s'impliquer dans des mobilisations locales sur ce sujet au nom des EEDF, en restant attachée-s à le faire dans l'esprit général de notre projet associatif.

L'association affirme publiquement son opposition à la loi Asile et Immigration.

Pour : 140

Contre : 10

Ne se prononce pas : 20

APPROUVÉ

" Opposition au projet d'A69 et réaffirmation de l'utilisation des mobilités douces " (voeu) Vote simple

Les Eclaireuses Éclaireurs de France s'opposent fermement à la mise en oeuvre du projet d'autoroute ralliant Toulouse à Castres.

A travers notre projet associatif, nous prenons part à la mise en place, pour les enfants et les jeunes et dans leur intérêt, d'un monde privilégiant un développement humain et durable fondé sur les valeurs qui nous sont chères, particulièrement la démocratie, la solidarité et l'écocitoyenneté.

Ces dernières nous amènent à nous montrer vigilant-es aux activités portées par les secteurs publics, privés et associatifs qui n'oeuvrent pas en faveur de la préservation de l'environnement, de la défense de la démocratie et de la justice sociale.

Par cette prise de position, nous dénonçons la mise en oeuvre illégale du projet d'A69 en affirmant le souhait d'entretenir les infrastructures existantes et d'encourager des projets de mobilités douces, des alternatives plus accessibles financièrement à tous·tes et respectueuses du vivant.

Pour : 118

Contre : 26

Ne se prononce pas : 26

APPROUVÉ





" Devoir d'humanité / Enfants en danger " (voeu)

Vote simple

Les EEDF souhaitent prendre une position forte concernant le devoir d'assistance des personnes en danger et particulièrement des enfants. En effet, depuis quelques années, certains de nos groupes en collaboration avec des associations partenaires (RESF, DAL, FCPE, intersyndicale enfants migrants...) participent à la mise à l'abri des enfants et leurs familles dans des écoles, des structures éclées, des bâtiments municipaux... Nous avons un devoir d'assistance envers ces enfants qui vivent à la rue dans des conditions extrêmes et inacceptables, comme nous y oblige la Convention Internationale des Droits de l'Enfant dont la France est signataire. Les membres des éclé-es et leurs partenaires qui mènent des actions de protection de ces enfants ne doivent pas subir de pressions et ne doivent pas être inquiétés par la justice.

Nous souhaitons porter haut et fort le devoir d'humanité constitutionnel dont découle « la liberté d'aider autrui dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national ».

Pour : 146

Contre : 9

Ne se prononce pas : 15

APPROUVÉ

" Pour un positionnement humaniste sur les crimes de guerre au Moyen-Orient " (voeu) Vote simple

Les éclaireuses et éclaireurs de France, mouvement de scoutisme laïque et d'éducation populaire appartenant à la fédération du scoutisme français, artisan de la paix et de la solidarité entre les peuples, expriment leur inquiétude face aux crimes de guerre dont sont victimes les populations civiles dans la bande de Gaza et partout dans le monde. Nous nous positionnons en faveur d'une solidarité pleine et entière avec les populations civiles.

En accord avec ces enjeux de solidarité, nous réaffirmons notre engagement de construction de la paix, de défense du droit des peuples à disposer d'eux même, de défense des droits humains et de combat contre toutes les formes de racisme. Les éclaireuses et éclaireurs de France soutiennent et encouragent l'ensemble des luttes et des actions menées dans ce sens au sein des groupes locaux, des structures et des instances démocratiques.

Pour : 132

Contre : 12

Ne se prononce pas : 26

APPROUVÉ





" Contre la récupération de la situation en Palestine " (voeu)

Vote simple

Les EEDF, mouvement de scoutisme acteur de solidarité, s'inquiètent de la situation en Palestine et s'opposent à sa récupération au service de politiques racistes et coloniales. Pour rappel, la situation en Palestine n'est pas récente : la création de l'État d'Israël en 1948 a poussé de nombreux palestiniens à se réfugier dans la bande de Gaza, ce projet colonial s'est développé et perdure encore aujourd'hui. Pourtant la situation a pris une tournure particulièrement critique en octobre 2023. Fin mars 2024, la rapporteuse spéciale de l'ONU sur la situation des droits humains dans le territoire palestinien, a produit un rapport qui conclut qu'il existe « des motifs raisonnables de croire que le seuil indiquant que des actes de génocide » commis par Israël a été atteint. Les EEDF s'inquiètent notamment du traitement médiatique et politique de cette situation en France. Nous souhaitons alerter contre :

- la montée de l'antisémitisme en France et l'amalgame "antisionisme = antisémitisme" niant la pluralité des identités juives, empêchant toutes critiques de la politique sécuritaire et coloniale de Netanyahu et masquant le soutien à l'état sioniste de personnalités ou partis politiques notoirement antisémites telles que le Rassemblement National ;
- les discours qui instrumentalisent la lutte contre l'antisémitisme pour mettre en œuvre des politiques discriminantes à destination en particulier des populations musulmanes ;
- la légitimation et l'expansion des thèses d'extrême-droite, particulièrement celle soutenant l'idée d'une guerre de civilisation en cours contre l'Occident ;
- la criminalisation des soutiens à la Palestine et des voix qui s'élèvent contre le génocide en cours, qu'il s'agisse d'ONG, d'élus ou de membres de la société civile. L'article 1 des statuts des EEDF dispose que « l'association vise à former des citoyens engagés qui connaissent leur pays, ouverts sur le monde, conscients des problèmes liés aux enjeux sociaux, culturels, environnementaux, économiques et attachés à les résoudre. [...] Elle s'efforce de promouvoir la nécessaire entente entre les peuples par la pratique de la fraternité entre tous les jeunes de tous les pays et s'engage à lutter contre toute forme de racisme. » En ce sens, nous réaffirmons que notre projet est incompatible avec des politiques impérialistes, coloniales, fascistes, racistes et antisémites et que nous continuerons notre engagement pour la paix, l'autodétermination et la solidarité entre les peuples.

Pour : 119

Contre : 18

Ne se prononce pas : 33

APPROUVÉ





" Vœu de soutien aux services vacances " (voeu)

Vote simple

- En complément du rappel du rapport moral de l'Assemblée générale 2023 affirmant l'utilité publique des Services Vacances -notamment en faveur des mineur-es et des jeunes adultes-, il est important de rappeler que le projet fondateur de ces derniers répond aux valeurs de l'association en les faisant vivre notamment à travers les éléments de la méthode scout. Leurs propositions éducatives font tout particulièrement vivre l'ambition du huitième élément de la méthode.
- Si en France le secteur médico-social est en difficulté structurelle aujourd'hui, les Services Vacances ont été aussi particulièrement impactés par la crise conjoncturelle du COVID 19 ; du fait de leurs modèles économiques ainsi que des protocoles plus contraignants à appliquer pour permettre l'accueil en toute sécurité de leurs publics dit « à risques ».
- En interne et malgré la volonté ainsi que les démarches engagées par le comité directeur, nous nous sommes retrouvés fin 2023 avec l'arrêt des activités du site du Service Vacances de Chalons.
- C'est pourquoi il est particulièrement nécessaire aujourd'hui de soutenir nos actions qui sont en lien étroit avec ce secteur en cette période de bascule de notre société : malgré les discours politiques, il y a encore trop peu de moyens donnés pour répondre aux objectifs d'inclusion dans la société. (cf recommandations du «rapport parallèle - Examen du rapport initial de la France sur la mise en œuvre de la CIDPH - juillet 2021 » p34-42)
- Dans ce contexte, il est plus qu'important que les EEDF continuent de montrer des voies possibles aux jeunes générations et aux institutions.
- L'AG demande donc à ce que le Comité directeur réaffirme publiquement l'attachement de l'association à répondre à cet enjeu de société afin de correspondre à nos ambitions et orientations associatives ("une démarche d'inclusion vers tous les publics" p13 des orientations associatives 2022-2024) pour une société plus inclusive, plus juste et plus équitable.

Pour : 129

Contre : 14

Ne se prononce pas : 27

APPROUVÉ





" Vœu en soutien aux jeunes trans et en questionnement " (voeu)

Vote simple

Lors de sa session du 28 mai dernier, le Sénat a adopté une proposition de loi visant à rendre quasiment impossible les transitions de genre pour les mineur.e.s, et ouvre une brèche pour la mise en place de thérapies de conversions, organisées par les institutions de santé. Ce texte a été unanimement condamné par les associations d'aide aux personnes trans et par l'ensemble du corps médical. De plus, la Défenseure des droits a rappelé que cette proposition de loi était contraire au principe de non-discrimination et qu'elle n'était pas conforme avec la Convention internationale des droits de l'enfant. Il est important de rappeler que les jeunes trans et en questionnement sont particulièrement vulnérables vis-à-vis des maladies mentales. Selon une étude de 2019, entre 30% et 50% des jeunes trans ont tenté de mettre fin à leurs jours. En parallèle, une autre étude a montré qu'une prise en charge sociale, médicale et psychologique des jeunes trans permet de réduire de 40% le risque de dépression et de suicide. Ainsi, le respect de l'identité et un cadre sécurisant permettent de réduire drastiquement les risques. Les Eclaireuses et Eclaireurs de France, en tant qu'association d'éducation populaire et d'accueil de mineur.e.s, ont un rôle central à jouer dans la prévention des maladies mentales chez les jeunes trans. Notre association, réunie en Assemblée générale, dénonce cette proposition de loi qui va mettre en danger une partie de nos jeunes, et se range du côté des associations spécialisées, du corps médical et de la Défenseure des droits. L'association réaffirme, comme dans son communiqué de 2017, son soutien total aux personnes lesbiennes, gays, bi, trans et intersexes, et en particulier aux mineur.e.s. Les Eclaireuses et Eclaireurs de France rappellent leur attachement aux principes de respect et d'inclusion, et refusent toutes discriminations. Nous considérons, en outre, que la diversité constitue une des richesses de notre association. Nous nous engageons à poursuivre notre démarche active de prise en compte des besoins des jeunes trans : en offrant un accueil bienveillant, en sensibilisant l'ensemble des adhérentes et adhérents, et en adaptant de notre fonctionnement pour que les jeunes trans et en questionnement s'y sentent respectés et en sécurité. Enfin, l'association s'engage à défendre ses convictions en externe, que ce soit à travers des communications ou la participation à des manifestations.

Pour : 145

Contre : 11

Ne se prononce pas : 14

APPROUVÉ



Élections : membres du Comité Directeur et de la Commission de Contrôle

Ces votes se sont déroulés le 18 juin 2023 via Balotilo

| Ouverture 11h56 | Clôture 12h38 |

FORCE DE VOTE (ÉMARGEANT·ES) : 188 — MAJORITÉ ABSOLUE : 95 — VOTES EXPRIMES : 182

Collège féminin du Comité Directeur

Vote par approbation : 8 postes à pourvoir

Prénom Nom	Nombre de voix obtenues	Résultat	Durée du mandat
Nine MARTIN	171	ÉLUE	1 an *
Chloé DJADAVJEE	169	ÉLUE	2 ans
Maëlle TUTUDJIAN	167	ÉLUE	1 an *
Clara CORTESI	164	ÉLUE	2 ans
Margot VIALA	160	ÉLUE	2 ans
Melisande BORDE SELLINI	156	ÉLUE	2 ans
Justine LAVOUR CHEVALIER	127	ÉLUE	2 ans

* Les postes vacants en cours offrant un mandat d'un an ont été attribué au volontariat.

Collège masculin du Comité Directeur

Vote par approbation : 8 postes à pourvoir

Prénom Nom	Nombre de voix obtenues	Résultat	Durée du mandat
Dominique DOUCET	162	ÉLU	2 ans
Tanguy DASSONVILLE	162	ÉLU	2 ans
Victor THARREAU	113	ÉLU	2 ans

Commission de contrôle

Vote par approbation : 1 poste vacant à pourvoir

Prénom Nom	Nombre de voix obtenues	Résultat	Durée du mandat
Rebecca BILLOT-DUPOUIS	152	ÉLUE	1 an



Gouvernance et vie associative
Saison AG 2024 – 1er et 2 juin 2024
Procès-verbal de l'AG
Dossier suivi par la CGVA



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
01 ET 02 JUIN 2024 – LA PLANCHE

RETOUR VERS
SOMMAIRE

Fonctionnement de l'association : évolutions des statuts et du règlement général

Ces votes se sont déroulés le 1er juin 2024 via Balotilo

| Ouverture 15h31 | Clôture 17h15 |

FORCE DE VOTE (ÉMARGEANT-ES) : 187 — MAJORITÉ ABSOLUE : 94 — VOTES EXPRIMÉS : 183

Êtes-vous d'accord pour intégrer le contenu des modifications "Responsables", "Autonomie des SLA", "Commissions Nationales", "Membres de l'association", "Textes de référence", "Commissaires internationales-aux", "Écriture inclusive" ainsi que les 60 modifications simples à la réforme du règlement général et des statuts ?

Vote simple

Pour : 159

Contre : 12

Ne se prononce pas : 12

APPROUVÉ

Êtes-vous d'accord pour intégrer le contenu de la modification "Collégialité" à la réforme du règlement général et des statuts ?

Vote simple

Pour : 142

Contre : 33

Ne se prononce pas : 8

APPROUVÉ

Êtes-vous d'accord pour intégrer le contenu de la modification "APL" à la réforme du règlement général et des statuts ?

Vote simple

Pour : 160

Contre : 12

Ne se prononce pas : 11

APPROUVÉ

Êtes-vous d'accord pour intégrer le contenu de la modification "Congrès" à la réforme du règlement général et des statuts ?

Vote simple

Pour : 167

Contre : 6

Ne se prononce pas : 10

APPROUVÉ

Êtes vous d'accord pour intégrer le contenu de la modification "Conflits et sanctions" à la réforme du règlement général et des statuts ?

Vote simple

Pour : 170

Contre : 5

Ne se prononce pas : 8

APPROUVÉ





Gouvernance et vie associative
Saison AG 2024 – 1er et 2 juin 2024
Procès-verbal de l'AG
Dossier suivi par la CGVA



Fonctionnement de l'association : leviers économiques

[RETOUR VERS SOMMAIRE](#)

Ce vote s'est déroulé le 2 juin 2024 à main levée | Ouverture 15h31 | Clôture 17h15 |
FORCE DE VOTE (ÉMARGEANT-ES) : 188 — MAJORITÉ ABSOLUE : 95 — VOTES EXPRIMES : 183

Quel scénario de simplification des flux souhaitez-vous que nous proposons au vote de l'Assemblée Générale ?

Vote de tendance

- Scénario 1 : 20
Une contribution unique à 12 %
- Scénario 2 : 130
Une contribution unique à 10 % accompagnée d'une augmentation moyenne de la cotisation de 10 euros.
- Ne se prononce pas : 38

LE SCENARIO 2 EST RETENU

Ces votes se sont déroulés le 1er juin 2024 via Balotilo | Ouverture 10h06 | Clôture 10h30 |
FORCE DE VOTE (ÉMARGEANT-ES) : 188 — MAJORITÉ ABSOLUE : 95 — VOTES EXPRIMES : 183

Approuvez-vous la proposition d'évolution du modèle économique associatif vers une simplification des différentes contributions aux services nationaux vers une contribution unique fixée à 10% et une augmentation moyenne de la cotisation de 10€ ?

Vote simple

Pour : 138 Contre : 23 Ne se prononce pas : 11 **APPROUVÉ**

Approuvez-vous la poursuite des travaux concernant la tarification des activités en vue de la mise en place d'une politique tarifaire commune ?

Vote simple

Pour : 146 Contre : 16 Ne se prononce pas : 10 **APPROUVÉ**

Ce vote s'est déroulé le 2 juin 2024 via balotilo | Ouverture 11h58 | Clôture 12h36 |
FORCE DE VOTE (ÉMARGEANT-ES) : 188 — MAJORITÉ ABSOLUE : 95 — VOTES EXPRIMES : 183

Approuvez-vous l'évolution de la cotisation pour l'année 2024-2025 ?

- Tarif bénévole : Tarif libre de 1 à 177€

- Tarif participant-e : Tarif en 5 tranches allant de 33 à 177€

Vote simple

Pour : 158 Contre : 6 Ne se prononce pas : 8 **APPROUVÉ**





Gouvernance et vie associative
Saison AG 2024 – 1er et 2 juin 2024
Procès-verbal de l'AG
Dossier suivi par la CGVA



[RETOUR VERS
SOMMAIRE](#)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1er et 2 juin 2024

Domaine de la Planche – 63250 Viscomtat

À Noisy le Grand, le dimanche 16 juin 2024

Présidente EEDF

Secrétaire EEDF





Gouvernance et vie associative
Saison AG 2024 – 1er et 2 juin 2024
Procès-verbal de l'AG
Dossier suivi par la CGVA



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1er et 2 juin 2024

Domaine de la Planche – 63250 Viscomtat

